# **Rapport du Secrétaire Général à l’Assemblée Générale 2025**

La gestion de la Fédération était assurée par le Bureau composé du président **Fränk Engel**, du 1er vice-président **Erny Mattiussi**, du secrétaire général **JC Weber,** du trésorier **Jean Lorang** **et** du Commissaire aux Sports **Arny Weber**

En 2024 le Bureau s’est réuni 12 fois et le CA 5 fois. Les rapports des réunions du CA et les rapports des réunions du Bureau sont disponibles dans la partie DOWNLOADS de notre site Internet sous <http://aeroclub.lu/downloads/>.

La gestion journalière de la Fédération est assurée à notre entière satisfaction les matins de mercredi à samedi dans notre bureau de la Maison des Sports par la secrétaire administrative Iulia HILA. Nous la remercions pour son engagement sa gentillesse et sec compétences. Elle peut y être contactée par téléphone au +352 493852 ou par courriel fal@pt.lu.

Madame Iulia Hila a été engagée dans le cadre d’un emploi d’insertion et bénéficie de ce fait des aides afférentes à charge du Ministère du Travail. La contribution salariale de la Fédération est minimale et se limite principalement aux arrondis. À la suite d’un accord avec la Commune de Mondorf et le Letzebuerger Fligermusée, Madame Hila est mise à disposition du Letzebuerger Fligermusée à Mondorf-les-Bains les après-midi de mercredi à dimanche pour gérer les affaires du musée.

Au 29 mars 2025, la FAL compte 24 membres personne morale (clubs associés/affiliés) :

* Aéromodélisme : 7 clubs
* Aérostation : 3 clubs
* Aviation à Moteur : 4 clubs
* ULM : 2 clubs
* Parachutisme : 1 club
* Vol à Voile : 1 club
* Vol Libre : 1 club
* Voltige Aérienne : 1 club
* Patrimoine : 1 club
* Complémentaire : 3 associations : AOPA Luxembourg et AIRDAYS Luxembourg

A remarquer que les membres AVIALUX et AVIASPORT II ont fusionné et que le club AIRDAYS asbl a fait sa demande d’admission comme membre associé.

La FAL compte à ce jour 5 membres d’Honneur :

* ESCHETTE Claude, nommé par l’AG 2023
* FABER Pierre
* KLEIN Pierre
* OLINGER Camille
* WEBER Jean-Claude

Il est regrettable qu’une nomination pour l’Ordre du mérite en Aéronautique et Astronautique a dû être refusée en raison d’un dossier incomplet inacceptable.

Le Diplôme Tissandier à part, aucune autre nomination pour une distinction n’a été reçue lors de l’exercice en cours. Il est donc à nouveau fait appel aux clubs de proposer des membres pour les divers diplômes ou autres distinctions de la FAI et de la FAL. Une liste complète avec les requis peut être consultée sur le site de la FAI.

**Fédération Aéronautique Internationale (FAI)**

Les délégués de la FAL à la FAI ont participé « physiquement » aux réunions de la FAI et des Commissions suivantes :

Carlo Lecuit 21-22/11/24 Conférence Générale de la FAI Riyadh, Arabie saoudite

JC Weber 21-22/11/24 Conférence Générale de la FAI Riyadh, Arabie saoudite

Erny Mattiussi 21-22/11/24 Conférence Générale de la FAI Riyadh, Arabie saoudite

Cyrial Talon 02-03/11/24 Plénière CIVA Cracovie, Pologne

Carlo Lecuit 07-08/03/25 Plénière IGC Celje, Slovénie

Carlo Lecuit 01-02/03/25 Plénière EGU Malmö/Hyllie, Suède

Claude Weber 14-15/03/25 Plénière CIA New Dehli, Inde

Il est prévu de participer à la Conférence Générale de la FAI en novembre 2025 en Finlande avec une délégation de la FAL.

Le secrétaire général représentera le président de la FAL à la réunion des présidents des Aéroclubs (NAC) avec le Bureau Exécutif de la FAI.

Les rapports des déléguées de la FAL sont disponibles sur le site Web / Downloads de la FAL.

Erny Mattiussi est confirmé en sa qualité de Vice-Président de la FAI.

Lors de la Conférence Générale, le président David Monks (UK) a été remplacé par Greg Principato (USA).

Lors de la réunion plénière de la Commission Internationale d’Aérostation (CIA) le 15 mars à New Dehli, le délégué de la FAL, Claude Weber, a été élu président de cette commission.

**Réseaux Sociaux**

Le contrat d’assistance avec la société MEGAMEDIA a été résilié et a été repris par la société FunkyMonkey. L’action « Photo de la semaine » a été reconduite et a connu un franc succès. Les photos gagnantes ont été publiées sur le sous-main FAL de 2025. Un Groupe a été créé sur FB pour permettre une participation directe des intervenants. Les membres sont invités à fournir régulièrement les informations relatives à leurs structures et activités dans ce Groupe.

**Licences Sportives**

La base de données pour les Licences Sportives FAI est actuellement gérée par la secrétaire et les membres sont invités à nous communiquer leurs listes de licences dans les meilleurs délais. Il est régulièrement fait appel aux membres de se joindre à l’effort LICENCE SPORTIVE et il a été rappelé que l’inscription dans cette base de données est obligatoire pour chaque participant aux activités sportives aéronautiques nationales et.

Internationales.

La base de données peut être interrogée auprès de la [FAI](https://extranet.fai.org/fai/en/check-license) <https://extranet.fai.org/fai/en/check-license> pour la vérification de la validité des licences et l’obtention de la licence sportive valable.

Au 31 décembre 2024 la FAL comptait 906 licences sportives délivrées, mais dont seulement 1/3 (285) étaient en cours de validité :

**Nom du Club Nombre de Licences**

**Licences individuelles : 1**

**Aéro-Club Dudelange 29**

**Aéromodélistes d'Olm 49**

**Aeromodélistes Ettelbruck 19**

**Aerosport 1**

**Aviasport II 1**

**Cercle Lux de vol à voile 41**

**Cercle Luxembourgeois d'aérostation 20**

**Cercle Para Luxembourg 15**

**Commune Aérostatique Lux. 2**

**Cumulux Paragliding Club 34**

**Letzebuerger Ballonsclub 10**

**Luxembourg Aerobatic Association 6**

**Model Club Petite Suisse 0**

**Model Fliger Klub Miersch 40**

**Model Flyers Luxembourg 10**

**Modelballonen Letzebuerg 0**

**Paramoteur Club Luxembourg 7**

**Young Pilots Luxembourg 1**

 **285**

La base de données Licences FAI contient 906 licences.

**Subsides et congés**

En 2024 des subsides pour une participation à une compétition de haut niveau, Aérostation et Voltige, ont été accordés. Il est important de noter qu’une demande de subside extraordinaire en amont à la compétition avec un budget provisoire doit être introduite a travers la FAL et que tous les délais doivent être respectés. Le ministère des Sport n’accorde que 3 subsides par an et par Fédération. Si plus de 3 demandes sont introduites, la FAL ne retiendra que 3 demandes et répartira les subsides de façon proportionnelle entre toutes les demandes.

La FAL subventionne annuellement l’organisation des Championnats Nationaux.

La FAL subventionne la participation des délégués de la FAL aux réunions des Commissions de la FAI et de la Conférence Générale.

Avec la nouvelle loi sur les Congés Sportifs, les procédures pour l’obtention de ce congé ont été changées. Le secrétariat de la FAL peut assister les demandeurs en cas de besoin.

**Relations avec le Gouvernement**

**Ministère des Sports**

Pendant l’année nous avons eu plusieurs entrevues avec le Ministère et nous avons pu établir de bonnes relations avec les responsables du Ministère. Nous avons pu conclure la convention du « Centre National de parachutisme » et les négociations au sujet du « Centre National de vol à voile » ont pu être conclues à la satisfaction de tout le monde. Des Conventions d’Exploitation ont pu être conclues avec les exploitants techniques, SKYDIVE Luxembourg pour le site ELNT et le CLVV pour le site ELUS.

A remarquer que la convention « Centre National de vol à voile » reste en attente de signature, et que le projet de sécurisation de la piste de l’aérodrome de vol à voile à Useldange reste en suspens jusqu’à la signature de la convention « Centre National ».

**Ministère des Finances**

Discussions avec le Ministère des Finances, la Commune de Winseler et les propriétaires au sujet l’acquisition des parcelles nécessaires à la reconstruction du hangar sur l’aérodrome de Noertrange (ELNT).

**Ministère des Travaux Publics**

Discussions au sujet de la rénovation ou de la reconstruction des bâtiments de la propriété de l’État (club-house, sanitaires publics, hangar). Un projet de reconstruction a été introduit auprès du Ministère.

**Ministère de l’Environnement**

Afin d’obtenir l’autorisation de déboisage des abords de piste de l’aérodrome de Noertrange, la législation nationale nous a obligés d’introduire un bilan écologique auprès de l’ANF. Ce bilan, réalisé par un cabinet d’experts au prix de 6.000, - €, a été introduit crt décembre 2024. Nous restons en attente (qui pourrait durer de 12 à 15 mois) de l’autorisation.

**Ministère de la Mobilité**

Entrevue avec les responsables du Ministère de la Mobilité et des Travaux Publics en date du 6 mars. Réunion dans une atmosphère plutôt positive qui nous laisse l’impression que le MMTP désire réellement intervenir pour régler nos problèmes.

Sujets abordés :

* Remplacement du Règlement Grand-Ducal modifié du 13 mars 1993 fixant les règles de l’Air et les dispositions auxquels est soumise la circulation aérienne.
* ELNT : Problèmes d’exploitation avec l’autorisation de la DAC
* Refus MMTP /Mme. Backes du 19.03.24 de l’entretien de la piste par les Ponts et Chaussées.
* Autorisation limitée aux activités de parachutisme avec accès limité aux aéronefs à voilure fixe procédant au largage effectif des parachutistes et à l’arrivée et au départ de l’aéronef largueur.
* Enlèvement des obstacles susceptibles de percer les surfaces de limitations d’obstacles (genêts et arbustes en début de piste 26).
* Projet de RGD relatif aux activités des parachutistes. Avis du Conseil d’Etat N° CE :61.157
* Projet de RGD relatif aux activités des aéronefs ultralégers motorisés, des planeurs ultralégers

**DÉVELOPPEMENT DU SPORT**

Les sujets traités pendant l’exercice écoulé sont rapportés dans le rapport du Commissaire aux Sports.

EoD



JC Weber, Secrétaire Général 21/03/25